

LA GESTION DES DECHETS DANS L'ENTREPRISE

Encadrée par une réglementation de plus en plus structurée, dont les lois du 15 juillet 1975 et du 13 juillet 1992 sont les piliers (Code de l'Environnement, Livre V, Titre IV), la gestion des déchets s'intègre de plus en plus naturellement dans la stratégie des entreprises.

Aujourd'hui, l'ensemble des acteurs économiques est sensibilisé à la nécessité de conserver l'intégrité des écosystèmes. C'est ainsi que de nombreuses parties prenantes (clients, assureurs, actionnaires...) accordent de plus en plus d'attention au respect des règles environnementales et notamment à la gestion conforme et raisonnée des déchets.

Dans ce contexte, le management environnemental (norme ISO 14 001 ou référentiel Eco Audit), associé aux démarches « hygiène et sécurité », constitue, sans aucun doute, une réponse adaptée et adaptable à la problématique de gestion des déchets au sein des entreprises, toutes tailles et secteurs confondus.

En effet, on observe que la gestion des déchets fait souvent partie des objectifs prioritaires d'une politique environnementale.

Gérer les déchets, c'est également un moyen de réduire les risques, tant pour le personnel que pour l'environnement. Cela conduit aussi à maîtriser les dépenses relatives aux coûts d'élimination. Enfin, la gestion des déchets permet à l'entreprise de valoriser son image et par la même ses produits.

La gestion des déchets, comme toute activité à part entière, doit s'organiser. Il est nécessaire pour l'entreprise d'établir des responsabilités, de connaître sa situation par rapport à la problématique, de définir des objectifs et de suivre les procédures mises en place.

Pour conduire une gestion exemplaire, il est indispensable de respecter le schéma d'organisation suivant.

NOMMER UN RESPONSABLE « DECHETS »

Le rôle du responsable « déchets » est d'orienter et d'animer la politique de gestion mise en place au sein de l'entreprise et d'en assurer le suivi.

CONNAITRE L'EXISTANT

Il est nécessaire de connaître pour chaque catégorie de déchets, l'activité qui les a générés, leur composition, les quantités, les flux, les conditions de stockage, les modes d'élimination, la réglementation en vigueur...

DEFINIR LES OBJECTIFS A ATTEINDRE EN ASSOCIANT LE PERSONNEL

Il s'agit de définir les moyens techniques et organisationnels nécessaires pour satisfaire aux obligations réglementaires et aux objectifs de l'entreprise. Dans l'élaboration d'un programme, il est essentiel de prendre en compte les contraintes de chaque acteur.

SENSIBILISER ET FORMER LE PERSONNEL

La gestion des déchets nécessite l'implication de l'ensemble des salariés, et ce, à quelque niveau que ce soit. Les activités de tri et de collecte étant bien souvent perçues comme des contraintes, il est indispensable d'accompagner toute démarche par la mise en place d'actions de sensibilisation et d'information afin de responsabiliser chacun des acteurs et de faire évoluer les comportements.